

Le bill dont nous sommes saisis aujourd'hui, monsieur l'Orateur, aura pour effet d'améliorer sensiblement le sort de près de deux millions de Canadiens, de deux millions de nos meilleurs citoyens, en prévoyant non seulement une hausse globale immédiate du supplément du revenu garanti, mais aussi des hausses régulières pour compenser les ravages de l'inflation. Je félicite la Chambre de l'esprit de coopération dont les différents partis politiques ont fait preuve pour assurer l'adoption du bill afin que les prestations soient versées le plus tôt possible. J'espère que cet esprit continuera à régner afin que les prestations se trouvent, avant la fin du mois prochain, dans les mains de ceux dont l'apport à l'édification du pays a été fort remarquable.

• (1450)

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de prendre trop du temps de la Chambre cet après-midi, vu que nous voulons tous voir le bill adopté dès aujourd'hui, mais j'estime devoir dire quelques mots sur le bill C-207 qui tend à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse. J'appuie ce bill car il incorpore un principe pour lequel nous luttons depuis des années, c'est-à-dire que la hausse réelle du coût de la vie soit ajoutée à la pension de base chaque année. Cette augmentation annuelle maintiendra au moins le pouvoir d'achat de la pension et sera bien accueillie par les vieillards. J'ajouterais, monsieur l'Orateur, que la hausse du supplément de revenu garanti s'imposait aussi, et que les députés s'en réjouissent, comme, j'en suis sûr, tous les pensionnés de la vieillesse qui le reçoivent.

J'aimerais néanmoins profiter de l'occasion pour dire combien je suis déçu de ce que le gouvernement n'ait pas augmenté le montant de base de la pension de sécurité de la vieillesse. Absolument rien ne s'opposait à ce qu'une augmentation considérable soit prévue dans le bill que nous examinons. Le gouvernement a sans cesse à la bouche les mots «société juste» et «priorités»; à mon avis, un niveau de vie suffisant et étroitement lié au revenu devrait être la toute première priorité de toute société juste. Certes, un niveau de revenu suffisant pour nos concitoyens âgés qui ont été les pionniers de notre pays et qui ont jeté les bases de l'économie qui nous servent d'assise aujourd'hui devrait figurer au début de notre liste de priorités. On ne le dirait pas, à en juger par le budget que le ministre des Finances (M. Turner) a présenté le 8 mai.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a habilement exposé à la Chambre le point de vue du Nouveau parti démocratique sur les pensions. J'appuie sans réserve ses remarques. Il reste cependant nombre de points que je voudrais soulever brièvement, car on dit que la répétition engendre la connaissance.

Les points que je voudrais aborder très rapidement, monsieur l'Orateur, sont ceux qui établissent la nécessité de porter immédiatement à \$150 par mois la pension de la sécurité de vieillesse, et celle de modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder aux pensionnés des exemptions fiscales d'au moins \$3,000 pour un célibataire et \$4,500 pour les couples mariés. En outre, je voudrais parler de l'avenir de la pension de la sécurité de vieillesse. Je crois que cette pension devrait comporter une disposition d'indexation automatique. Jusqu'ici, nous avons toujours demandé que cette indexation soit basée sur l'indice du coût de la vie, mais on devrait tenir compte d'un autre facteur, soit la hausse du produit national brut. Je ne crois pas que cela puisse se faire chaque année, monsieur l'Orateur,

[M. Foster.]

mais les citoyens âgés du Canada ont certainement droit aux avantages qui découlent de la hausse de la productivité de notre pays. On pourrait apporter à la loi une modification très simple prévoyant que toute augmentation du produit national brut du Canada atteignant un certain pourcentage au cours d'une année, ou de deux années, entraînerait automatiquement une majoration des allocations des pensionnés vivant au Canada. J'estime que le gouvernement devrait, plus que dans le passé, s'occuper de partager ainsi notre produit national brut. Je sais qu'on ne fait rien pour faire partager aux pensionnés le revenu national brut ou les faire profiter de l'accroissement de la prospérité du Canada.

Permettez que je revienne à la question de la pension de base. Je tiens à signaler que nous avons reçu de nombreuses communications d'organisations de toutes les régions du Canada. Il s'agit d'organisations de vieillards, qui s'occupent de leurs problèmes. Indiscutablement, la plupart des vieillards d'un bout à l'autre du Canada ont besoin qu'on augmente nettement leur pension de base. Le coût de la vie est en hausse et bien d'autres frais augmentent à mesure qu'on vieillit. Au foyer même, il y a des choses pour lesquelles on dépend plus que jamais des autres, par exemple les réparations. Tout cela contribue à rendre nécessaire un revenu plus élevé pour les pensionnés. Notre pays peut, sans aucun doute, verser une pension de base de \$150 par mois. Nous le pouvons. Je suggère au gouvernement d'examiner très sérieusement cet aspect de la loi sur la sécurité de la vieillesse et d'essayer de majorer la pension afin de contribuer au moins une partie des \$150 que les organismes de pensionnés et les députés ont réclamés.

Avant de me rasseoir, monsieur l'Orateur, je voudrais faire ressortir un autre point. En examinant tout cela, c'est-à-dire l'augmentation de la pension de base, la protection du revenu des vieillards au moyen d'une exemption d'impôt majorée et l'établissement d'une pension automatique convenable, indexée sur le produit national brut du pays, le gouvernement devrait songer à abaisser l'âge de la retraite à 60 ans. Il y a longtemps qu'on aurait dû le faire. Pour commencer, me semble-t-il, il n'y aurait pas lieu de rendre la retraite obligatoire à 60 ans, mais les personnes qui voudraient prendre leur retraite à cet âge devraient pouvoir le faire tout en touchant la pension de la sécurité de la vieillesse. J'espère que le ministre et le gouvernement étudieront très attentivement cette proposition. Quelques députés en ont parlé à la Chambre et à mesure que le temps passe, eu égard surtout à la grave crise de chômage qui sévit au pays, certains groupes et certains particuliers commencent à penser que nous ferions bien de nous orienter dans cette voie.

Monsieur l'Orateur, je ne retiendrai pas la Chambre plus longtemps. Tout en accueillant avec joie la mesure à l'étude, nous ne la trouvons pas de portée assez vaste. Notre parti continuera d'insister sur ce que nous considérons comme des réformes fondamentales à notre régime de pensions. Que nous nous retrouvions ici pour une autre session avant les prochaines élections ou que certains députés reviennent ici après les élections, nous avvertissons le gouvernement qu'il nous entendra réclamer ces réformes fondamentales, réformes qu'il pourrait et devrait apporter dans l'immédiat.

Enfin, je puis assurer la Chambre que cette mesure recevra mon appui. Je regrette seulement qu'elle n'aille pas plus loin en ce moment.